



Montauban, le 30 JUIL. 2015

Le Président du Conseil Départemental

à

Monsieur Julien SAVARY
Délégué Régional
Association Deux Pieds Deux Roues
5, Avenue F. Collignon de l'AF3V
Association Française
Voies Vertes pour Midi-Pyrénées et
Languedoc-Roussillon

31 200 TOULOUSE

Direction de la Voirie et de l'Aménagement

Service des Routes

Tél. 05.67.05.51.48

Fax 05.63.63.01.84

EB/MCC n° 2015 - 830 / DVA/SR

S:\COURRIERS\COURRIERS 2015\LETTRES 2015\AFFAIRE SAVARY - VVVerte 28-07-2015\COURRIER a M SAVARY 29-07-2015.odt

Objet : Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne – Développement Véloroutes et Vélo-Voies Vertes – Demandes d'aménagement.

Réf. : Vos courriers des 7, 27, 29 et 30 juin 2015.

Monsieur,

Par courriers ci-dessus référencés, vous signalez que de nombreux aménagements pour réaliser des itinéraires cyclables avec des travaux connexes de sécurité ne sont pas à ce jour réalisés.

Vous évoquez l'aménagement d'un parcours cyclable sur l'ancienne plateforme de la voie ferrée entre Bressols et le département de Haute-Garonne et la réalisation d'un itinéraire entre Montauban et Reyniès sur la rive droite du Tarn.

Vous précisez que cet itinéraire répertorié V85 peut se poursuivre vers Moissac par la rive gauche du Tarn et qu'un autre itinéraire serait tout aussi intéressant à exploiter par la rive droite.

Il emprunterait la route départementale 72 en bordure du Tarn, la route départementale 42 et enfin la route départementale 45 jusqu'au lieu-dit « Le Saula ».

Le Conseil Départemental depuis 2006 s'est fortement engagé dans une politique volontariste de développement des Véloroutes et Voies-Vertes en Tarn-et-Garonne. Deux itinéraires en site propre inscrits au Schéma National des Itinéraires Cyclables sont pratiquement achevés à ce jour.

A savoir, la Vélo-Voie Verte des Deux Mers, entre Pompignan et Lamagistère en bordure du Canal latéral à la Garonne et l'aménagement du chemin de halage entre Montech et Lacourt Saint-Pierre, le long du Canal de Montech.

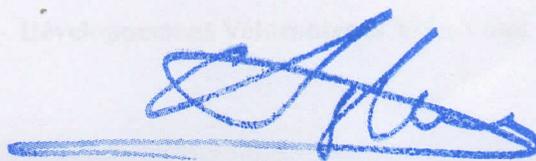
Le tronçon Lacourt Saint-Pierre – Montauban est à l'étude pour une réalisation prochaine. Des travaux de confortement des berges conséquents sont à réaliser au préalable.

Cette politique de création et valorisation d'itinéraires cyclables vers la découverte touristique de notre département sera maintenue et renforcée dans les années à venir. Vos demandes de création et de sécurisation seront alors prises en compte.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution des études et des différents aménagements programmés.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Christian ASTRUC

Par courrier électronique, vous signalez que de nombreux aménagements pour réaliser des itinéraires cyclables avec des travaux conséquents ne sont pas à ce jour réalisés.

Vous évoquez l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur l'axe de la vallée de la Garonne entre Montech et le département de Tarn-et-Garonne et la réalisation d'un itinéraire entre Montech et Lacourt, le long du Canal de Montech.

Vous précisez que cet itinéraire passerait par le pont de Montech sur la rive gauche du Tarn et qu'un autre pont serait construit pour exploiter par la rive droite.

Il s'agirait de la route départementale 21 en bordure du Tarn, la route départementale 42 et enfin la route départementale 19 jusqu'à Lacourt - La Selve.

Le Conseil Départemental depuis 2003 s'est fortement engagé dans une politique volontariste de développement des Vélovoies et Voies Vertes en Tarn-et-Garonne. Deux unités de ses propres services au Service National des Itinéraires Cyclables sont prochainement affectés à ce poste.